

Une période de **transitions** pour les entreprises, synonyme d'un fort besoin de **réassurance** et de **confiance** de leurs parties prenantes

3^e édition du baromètre CNCC

La CNCC publie la 3^e édition de son baromètre annuel. Lancé en 2021 avec pour objectif d'analyser la réaction des dirigeants de petites entreprises face au relèvement des seuils introduits par la loi Pacte de 2019, cette 3^e édition étend le périmètre d'analyse à l'ensemble des mandats de la profession. Il s'appuie sur toutes les déclarations annuelles d'activité des commissaires aux comptes pour la clôture des comptes 2021, ainsi que sur une enquête menée auprès des professionnels au cours du mois de février 2023. Avec plus de 1800 répondants cette année, cette enquête menée par la CNCC témoigne de la mobilisation accrue des commissaires aux comptes désireux de partager leur expérience.

Inflation, pénuries de matières premières ou de main d'œuvre, urgence climatique et environnementale, augmentation et diversification des risques cyber, resserrement du crédit : autant de défis que doivent relever les entreprises françaises actuellement et qui leur imposent de s'engager, rapidement et avec force, dans des processus de transition multidimensionnels. Dans ce contexte, les attentes et les besoins de confiance de leurs parties prenantes augmentent. Pour y répondre et maintenir un climat de confiance, les entreprises doivent plus que jamais faire preuve de transparence et délivrer une information toujours plus pertinente et ciblée. **Pour près de 240 000 d'entre elles, la réponse à ce besoin fondamental de confiance est assurée par la présence d'un commissaire aux comptes à leurs côtés.**

L'enquête réalisée en 2023 auprès des commissaires aux comptes sur leur perception des enjeux des entreprises reflète sans surprise cet état de vigilance accrue et le besoin de confiance renforcé qui l'accompagne. **Pour 85 % des commissaires aux comptes interrogés, le contexte d'inflation, d'augmentation du prix des matières premières et de l'énergie, ainsi que l'ombre ou la réalité d'une difficulté d'accès aux financements font l'objet d'échanges privilégiés avec les dirigeants**, appelant de la part de la profession une attention particulière.

Les nouveaux besoins de confiance des entreprises relèvent d'une demande d'informations plus ciblées, ou spécifiques à des domaines autres que celui de l'information financière, comme en témoignent **l'augmentation et la diversification des missions d'attestations et de diagnostics demandées aux commissaires aux comptes**. À cet égard, et d'après l'enquête réalisée auprès de la profession, **45,8 % des commissaires aux comptes ont réalisé d'autres missions que la mission de certification en 2022.**

Sur les enjeux d'information non financière en particulier, l'adoption de la directive CSRD fin 2022 accélère encore le mouvement de transition écologique et s'appuie sur le commissaire aux comptes. Pour répondre à cette attente sociétale, **près de 70 % des professionnels qui ont répondu se sont déjà formés aux enjeux RSE ou envisagent de le faire dans les prochains mois.**



“ Nous vivons une époque de grands bouleversements, qui impactent les entreprises de manière inédite. Pour y faire face et accompagner ces dynamiques, 11 200 professionnels et leurs équipes sont mobilisés sur tout le territoire. ”

Yannick Ollivier, président de la CNCC.

Le risque de fragilisation de la sécurité économique du segment des petites entreprises reste un point d'alerte majeur de la profession

Les petites entreprises sont aujourd'hui confrontées à des difficultés d'accès au crédit bancaire, dépendantes des commandes de donneurs d'ordres de plus en plus soucieux de leur impact social et environnemental. Ce sont également les premières victimes de cyberattaques. Elles sont donc pleinement touchées par les enjeux de transition et de confiance évoqués plus haut.

Le recul progressif du commissariat aux comptes reste un point d'alerte majeur. Ce recul affaiblit la présence d'un professionnel à même de répondre aux enjeux des dirigeants d'entreprises. En effet, l'examen de l'activité des commissaires aux comptes confirme une accentuation de ce recul depuis l'adoption de la loi PACTE. Cette tendance est analysée par la CNCC depuis 2021 au prisme de deux phénomènes :

- **LE TAUX DE RENOUVELLEMENT DES MANDATS ARRIVÉS À ÉCHÉANCE DANS LES ENTREPRISES SOUS LES SEUILS**

En baisse de 3 points en comparaison avec l'année précédente, **celui-ci se maintient tout de même à 45 %**.

- **L'ÉROSION NATURELLE DU TISSU ÉCONOMIQUE DES PETITES ENTREPRISES**

Ce sont près de **5 000 petites entreprises qui se sont "éteintes" (liquidations essentiellement) en 2021**, un niveau toujours faible en lien avec la diminution des défaillances d'entreprises qui s'est installée depuis l'épidémie de COVID-19.

Malgré le recul observé, à la clôture 2021, **parmi les 129 600 mandats confiés à la profession par des entreprises sous les seuils, plus de 7 000 concernent des nouvelles nominations**. Parmi eux, **15 % concernent des entreprises qui font de nouveau appel à un commissaire aux comptes** après y avoir renoncé à la suite du relèvement des seuils introduit par la loi PACTE.



Les facteurs de renouvellement comme de nomination sont bien identifiés. Ils restent similaires à ceux présentés en 2021 et 2022 : taille des entreprises, qualité de la relation avec le commissaire aux comptes, éléments de complexité de l'activité, demande des actionnaires, etc. À la clôture 2021, les mandats auprès des petites entités représentent toujours une majorité de l'ensemble des mandats des commissaires aux comptes, à hauteur de 54 %.



*Fabrice Vidal,
président de la Commission Marché PE.*

Baromètre 2023

Les données issues des DA sont arrêtées au 21/02/2023.
Les données issues de l'annuaire reçu du H3C sont arrêtées au 26/02/2023.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
PARIS • 12 AVRIL 2023



CHIFFRES CLÉS DE LA PROFESSION

240 778
mandats

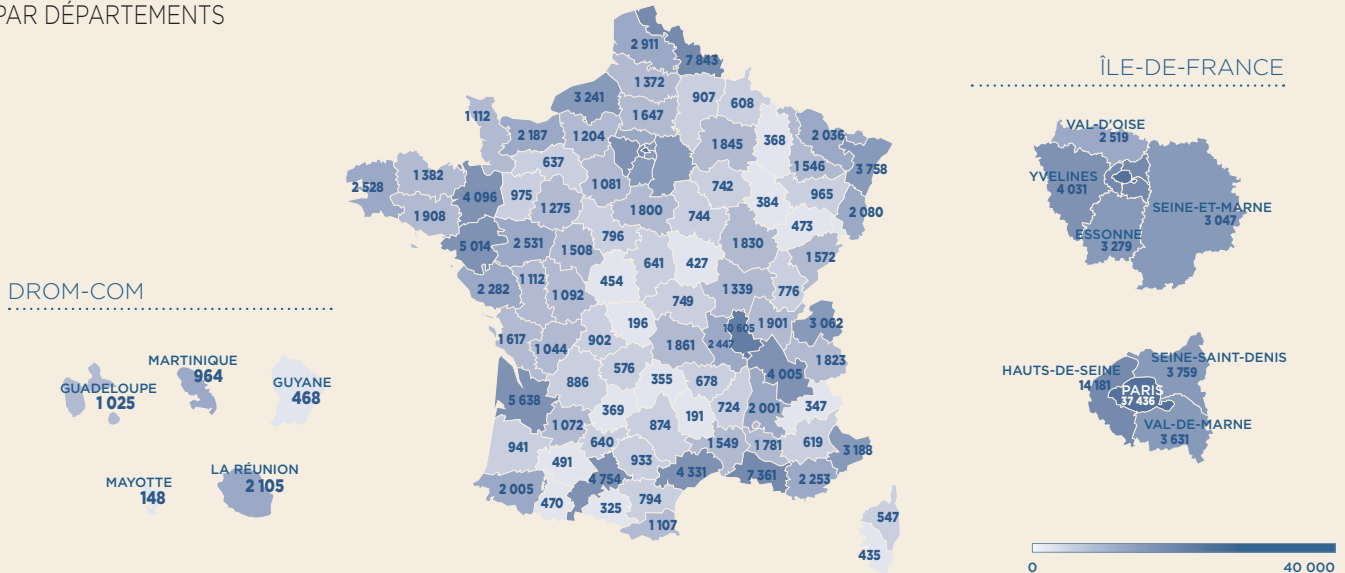
269 945
en 2018
263 073
en 2019
252 139
en 2020

5 180
milliards d'€
Total CA audité

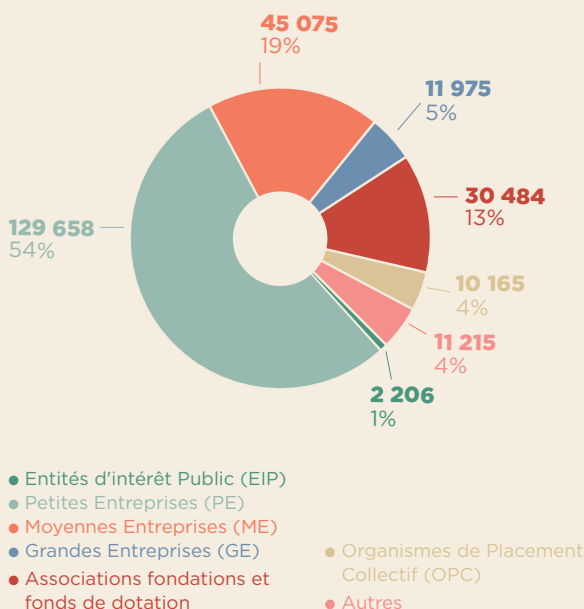
13,5
millions de salariés
Total effectif audité



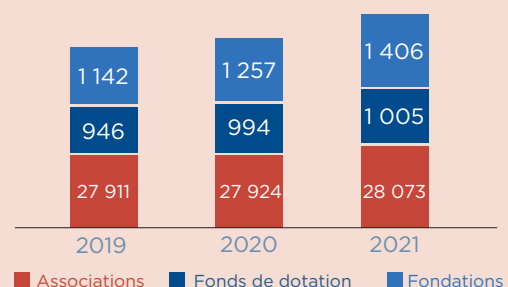
RÉPARTITION DES ENTITÉS AUDITÉES PAR DÉPARTEMENTS



RÉPARTITION DES MANDATS PAR NATURE D'ENTITÉ



FOCUS ASSOCIATIONS, FONDATIONS ET FONDS DE DOTATION



Près de **2 CAC sur 3** sont signataires d'au moins un mandat dans les associations.

16% des associations employeuses sont accompagnées par un commissaire aux comptes (soit 25 384 mandats).



On compte **1 171 mandats** dans des associations faisant appel public à la générosité (AGP).

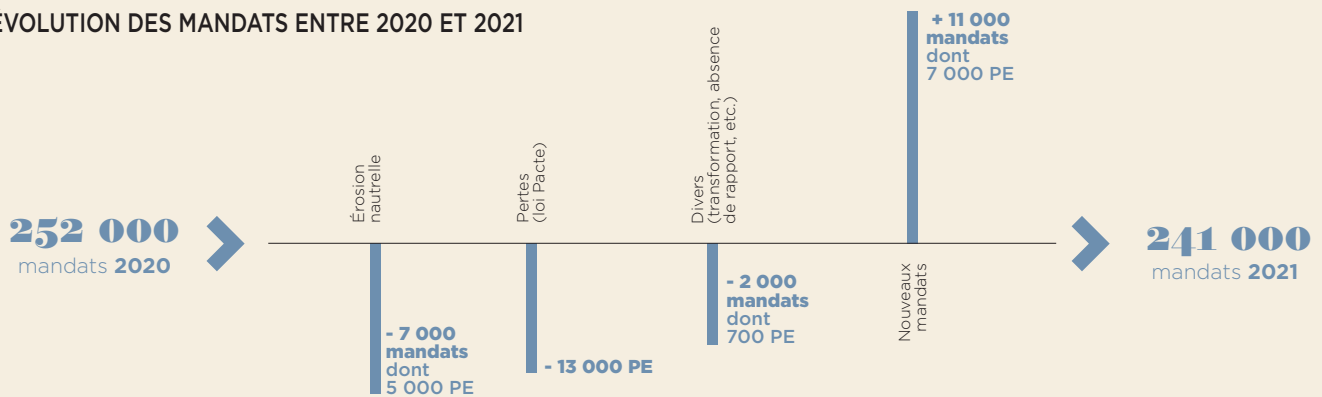
Baromètre 2023

Les données issues des DA sont arrêtées au 21/02/2023.
Les données issues de l'annuaire reçu du H3C sont arrêtées au 26/02/2023.

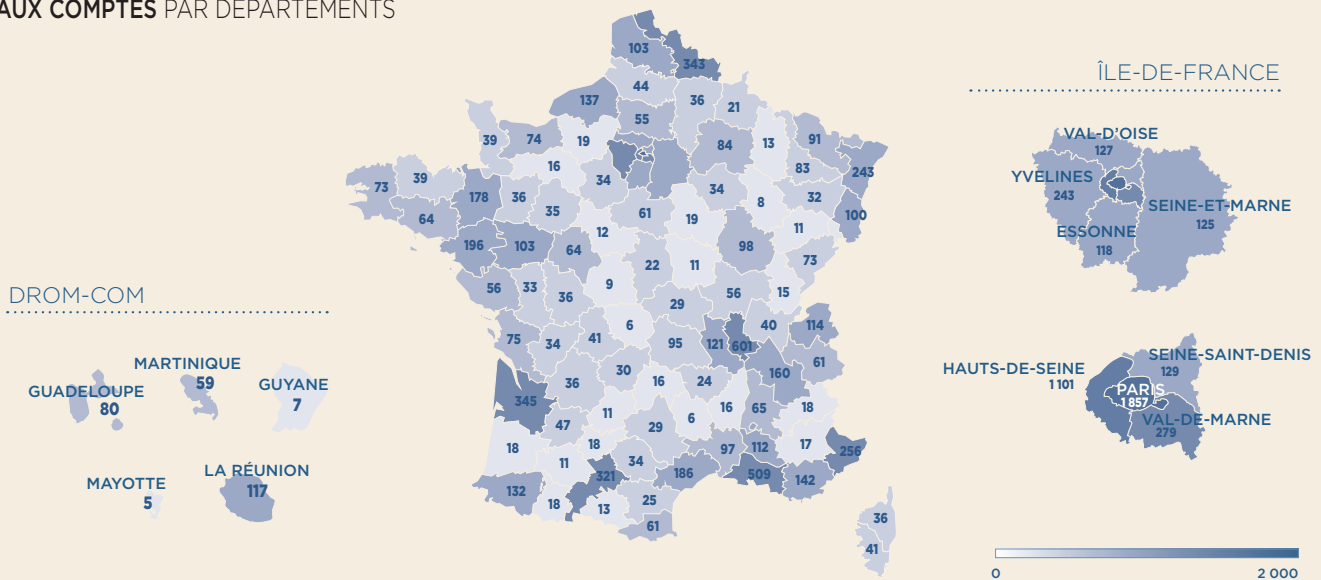
COMMUNIQUÉ DE PRESSE
PARIS • 12 AVRIL 2023



ÉVOLUTION DES MANDATS ENTRE 2020 ET 2021



RÉPARTITION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PAR DÉPARTEMENTS



11 243

Commissaires
aux comptes
personnes physiques

Répartition
par genre



Hommes
76 %



Femmes
24 %

6 557



personnes morales

UNE PÉRIODE DE TRANSITION POUR LES ENTREPRISES, SYNONYME D'UN FORT BESOIN DE RÉASSURANCE ET DE CONFIANCE DE LEURS PARTIES PRENANTES

D'après l'enquête conduite par la CNCC auprès de 1 800 commissaires aux comptes au mois de février 2023

45,8 %

ont réalisé des missions autres que la certification en 2022

Pour 20 % de ces commissaires aux comptes, cela représente **6 missions ou plus**



13% ont réalisé des missions d'évaluation du contrôle interne



23% ont réalisé des missions de due diligences



76% ont réalisé d'autres missions d'attestation et/ou de diagnostic

LA PROFESSION PRÊTE À PRENDRE LE VIRAGE DE LA DURABILITÉ



71%

des répondants à l'enquête se sont formés et ont formé leurs équipes aux enjeux RSE en 2022, ou ont prévu de le faire dans les mois qui viennent

UNE RELATION RENFORCÉE AVEC LES DIRIGEANTS AUTOUR DE LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS

85%

des répondants ont déclaré avoir échangé avec les chefs d'entreprise sur les problématiques d'inflation, d'énergie, d'approvisionnement ou de ressources

LE RISQUE DE FRAGILISATION DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DU SEGMENT DES PETITES ENTREPRISES RESTE UN POINT D'ALERTE MAJEUR DE LA PROFESSION

129 658 mandats dans les petites entreprises en 2021

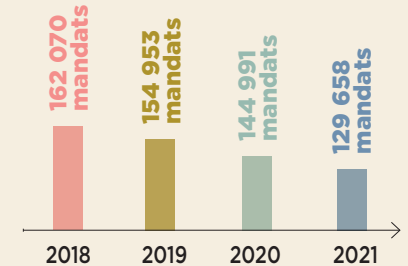


54% des mandats

et



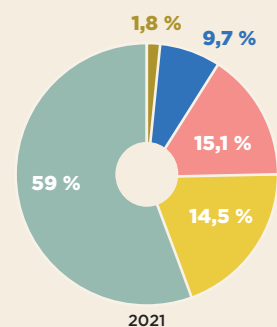
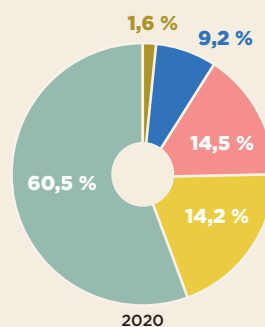
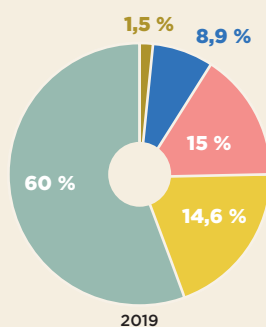
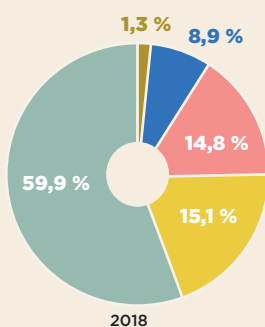
26% des honoraires de la profession



ÉVOLUTION DES PARTS DE MARCHÉ PE PAR CATÉGORIES D'UNITÉS DE CONTRÔLE (UC)

L'évolution des parts de marché par catégories d'Unités de Contrôle sur les 4 dernières années (2018, 2019, 2020, 2021) est relativement stable, mettant ainsi en évidence l'absence d'un effet de concentration significatif. Ces chiffres s'expliquent notamment par le fait que le renouvellement d'un mandat PE se fait très majoritairement au sein de la même UC.

- A (1 à 5 mandats)
- B (6 à 20 mandats)
- C (21 à 50 mandats)
- D (51 à 100 mandats)
- E (Plus de 100 mandats)



TAUX DE RENOUVELLEMENT DES MANDATS PE

55 %

des mandats
arrivés à échéance
au titre de 2021
et non renouvelés



En 2021,

45 %

des mandats ont été
renouvelés par le chef
d'entreprise
dans une démarche
volontaire de maintenir la
certification des comptes
dans son entreprise

2018

64 %

2019

54 %

2020

48 %

LA TAILLE DES PE FACTEUR DE RENOUVELLEMENT



2 642 K€

2 595 K€ en 2020

CA moyen des
entreprises ayant
renouvelé leur mandat,
contre 1 739 K€
pour les entreprises
qui n'ont pas
renouvelé

1 765 K€ en 2020



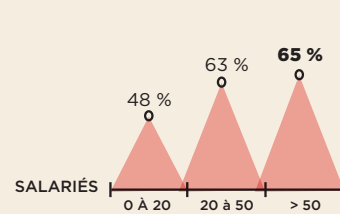
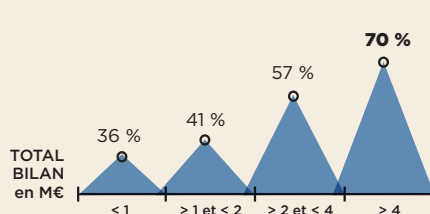
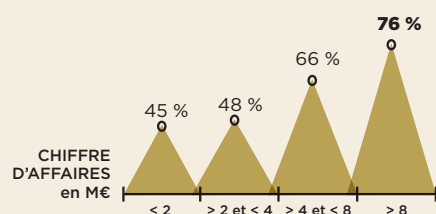
14,2

13,8 en 2020

effectif moyen dans
les entreprises qui ont
renouvelé leur mandat,
contre 10,2 pour
les entreprises qui
n'ont pas renouvelé

10,4 en 2020

POURCENTAGE DES MANDATS RENOUVELÉS SELON LA TAILLE DES PE (HORS HOLDING) POUR L'EXERCICE 2021



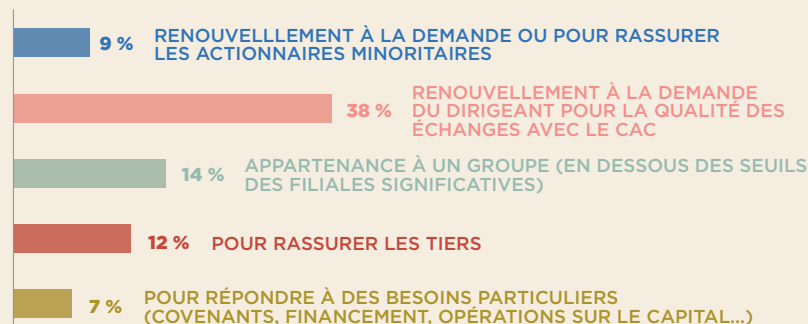
À la clôture 2021,

84 %

DES MANDATS renouvelés
le sont auprès du même cabinet

PRINCIPALES RAISONS DES RENOUVELLEMENTS DANS LES PE

Selon les CAC ayant répondu à l'enquête, la qualité de la relation professionnelle reste le principal facteur de renouvellement des mandats PE.



PRINCIPALES RAISONS DES NOMINATIONS VOLONTAIRES DANS LES PE

La nomination à la demande des dirigeants ou des actionnaires, l'appartenance à un groupe sont autant de raisons en faveur de la présence des commissaires aux comptes dans les PE.



À la clôture 2021,

15 %

DES NOUVEAUX MANDATS PE
concernent en réalité des entités qui, après
une période sans commissaire aux comptes,
ont fait le choix d'en désigner un à nouveau